

---

---

**N° 1999-3948 - déplacements et voirie - Mions - Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "Pesselières", constituant la voirie du lotissement Horizon 92 et appartenant à la SCI Horizon 92 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision plaine des Alpes -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre du classement de la voie du lotissement Horizon 92 à Mions, je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de l'assiette de cette voie.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 1366 mètres carrés cadastrée sous le numéro 142 de la section AL.

Aux termes du projet d'acte qui vous est soumis, ledit bien serait acquis gratuitement, en application de l'arrêté de lotir n° 69-283-88-00006 délivré le 16 janvier 1989 ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'arrêté de lotir n° 69-283-88-00006 délivré le 16 janvier 1989 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'acte qui lui est proposé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,